

E 2001 (C) 2/38

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,
au Chef du Département politique, G. Motta*¹

L

Rome, 19 juillet 1930

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 juillet² et de vous confirmer mes télégrammes n^{os} 35³ et 36⁴.

Le premier de ces télégrammes vous signalait le fait que les journaux italiens

1. *Remarque manuscrite de Motta*: J'attire tout spécialement l'attention de mes collègues sur ce rapport.

Je vais dès aujourd'hui de nouveau en congé. 21. VII. 30.

2. *Cette lettre résume les circonstances du vol de G. Bassanesi (jeune antifasciste italien, né à Aoste et habitant Paris; en contact avec le groupe «Giustizia e Libertà»), telles qu'elles sont connues par les autorités suisses*:

[...]

Bassanesi, pilotant l'avion français N° F.A.J.S.D. et muni d'un passeport italien régulier, est arrivé à Genève-Cointrin le 9 juillet, en compagnie de Gaston Brabant, directeur du journal «Avion», président de l'Association française des aviateurs civils et propriétaire de l'avion N° F.A.J.S.D. Brabant est une personnalité connue dans les milieux d'aviateurs. [...]

Le 9 juillet, Bassanesi et Brabant se sont rendus par la voie des airs à Bellinzone, où ils ont atterri sur l'aérodrome militaire.

Le 11 juillet, de bonne heure, Bassanesi s'est enquis des conditions météorologiques pour la traversée du massif du Gothard. Brabant a manifesté l'intention d'aller l'attendre à Dübendorf et Bassanesi est parti seul dans la direction du nord, avec l'avion N° F.A.J.S.D. à 10 h. 45. Vers 11 heures, l'avion N° F.A.J.S.D. a atterri à Lodrino, dans la propriété d'une personnalité connue pour ses opinions avancées, où des étrangers en automobile s'étaient présentés peu avant afin de lui préparer une place d'atterrissage. Des paquets amenés par les étrangers en automobile ont été chargés dans l'avion, qui a pris son vol après une escale d'une demi-heure environ.



ont reproduit tous, sans exception, une correspondance au *Démocrate*⁵, particulièrement accablante pour les Autorités tessinoises en particulier et pour la Suisse en général. La presse italienne, qui, depuis lundi dernier, n'a pas cessé d'observer l'attitude objective qui lui était ordonnée par le Gouvernement, a publié les allégations du *Démocrate* sous des titres à sensation: «Il volo è stato preparato nel Cantone Ticino», «Complicità ticinese», etc.

Je me suis donc rendu hier soir chez le Chef du Gouvernement à 18 hrs. 45; il m'a reçu vers 19 heures, et je ne suis sorti du Palais de Venise qu'à 20 heures. L'entrevue n'a pas cessé d'être cordiale, mais elle fut pour moi particulièrement troublante pour les raisons que vous comprendrez après lecture de ce rapport.

J'ai débuté en expliquant au Duce que j'avais demandé une audience non pas pour lui parler d'affaires, mais pour prendre congé de lui avant mon départ, comme je le faisais quand il était Ministre des Affaires Etrangères⁶; mais il ne m'était pas possible de passer sous silence l'incident déplorable de l'avion qui a survolé Milan, et je tenais à lui fournir à ce sujet toutes les précisions que j'avais reçues de mon Gouvernement.

Le même jour, vers 14 heures, l'avion N° F.A.J.S.D. a atterri à nouveau à Lodrino, où il s'est ravitaillé en essence et en huile, et a repris son vol vers 17 h.

Le 11 juillet, vers 18 heures 30, l'avion N° F.A.J.S.D. s'est fracassé près de l'Hospice du Gothard. Bassanesi a été transporté, avec une jambe cassée et diverses contusions, à l'Hôpital militaire d'Andermatt.

Bassanesi conteste le premier atterrissage à Lodrino et nie être l'aviateur qui a jeté des tracts antifascistes sur la ville de Milan. Les dépositions formelles recueillies permettent d'affirmer, toutefois, que l'avion N° F.A.J.S.D. est bien celui qui a atterri à la fin de la matinée du 11 juillet à Lodrino et la comparaison des heures ne permet pas de mettre en doute que l'avion N° F.A.J.S.D. est bien celui d'où des tracts ont été jetés sur Milan et que ces tracts ont été chargés à Lodrino, où ils avaient été amenés par des étrangers en automobile.

Le rôle joué par Brabant, l'identité des étrangers qui ont amené les tracts et la question de savoir si le propriétaire de Lodrino qui a aidé Bassanesi à atterrir et à charger les tracts était au courant de l'intention de Bassanesi de jeter ces derniers sur Milan ne sont pas encore élucidés. Une enquête serrée se poursuit sur ces divers points et il va de soi que nous vous tiendrons au courant aussitôt que nous serons nous-mêmes informés.

[...] (2001 (C) 2/38).

3. *Expédié de Rome le 18 juillet à 9 heures. Reçu à Berne le même jour à 11 h 30* (E 2001 (C) 2/38).

4. *Expédié de Rome le 18 juillet. Reçu à Berne le 19 à 7 h 35. Résumait l'entrevue de Wagnière avec le Duce dont il est question dans le présent rapport* (E 2001 (C) 2/38).

5. *Parue dans ce journal le 17 juillet 1930, sous le titre: Les mystères de Lodrino. Le terrorisme antifasciste dans le Tessin.*

Cette correspondance visait surtout les complicités dont Bassanesi avait pu bénéficier au Tessin pour la préparation de son vol sur Milan:

[...]

... on possède déjà des certitudes morales assez éclatantes au sujet de la préparation du raid, dans le Tessin, par un groupe évidemment bien organisé d'antifascistes. S'il est difficile d'apporter dès aujourd'hui des preuves matérielles, c'est peut-être parce que ce groupe terrorise le Tessin, et exerce une forte influence au nord du Gothard.

[...]

6. *Wagnière s'appretait à partir en vacances, mais à cause de l'affaire Bassanesi, il préféra retarder ce départ jusqu'au 25 juillet. Depuis septembre 1929, Dino Grandi avait remplacé Mussolini à la tête du Ministère des Affaires étrangères; le Duce en redeviendra le titulaire en juillet 1932.*

Le Duce avait sous les yeux un rapport, seul document posé sur son immense table dans l'immense salon, dont le seul mobilier est formé par la table et par trois chaises. Ce rapport, dont il devait me lire certaines parties, avait été fait certainement par le Palais Chigi,⁷ sur la base de documents envoyés par les Consuls d'Italie au Tessin et avec des citations abondantes de tous les journaux qui ont desservi notre cause dans cette affaire: *Libera Stampa*, *Démocrate*, etc.

«Cette affaire est très grave, m'a dit M. Mussolini. Il s'agit, en premier lieu, d'un vol accompli par un officier de réserve français sur les fortifications du Gothard.» J'ai répondu que lorsque l'avion est venu se fracasser sur le Gothard, Brabant⁸ ne s'y trouvait pas, et qu'il ne résultait pas du rapport que vous m'aviez envoyé⁹ que l'avion, pour se rendre de Genève à Bellinzone, fût passé par le Gothard. En effet, je n'ai trouvé nulle part l'indication de l'itinéraire suivi par l'avion de Genève à Bellinzone. J'ai donc expliqué qu'il avait parfaitement pu passer par le Simplon, qui était la voie la plus directe en venant de Genève, l'avion pouvant longer le versant sud des Alpes après Iselle. Nous avons eu ici une discussion géographique, mon interlocuteur n'étant pas très renseigné sur ce point. De toutes façons, il me serait précieux de savoir par où l'avion de Bassanesi s'est rendu à Bellinzone¹⁰. En effet, ce qui préoccupe en premier lieu le Gouvernement italien, c'est qu'un aviateur français puisse survoler le Gothard, dont les forts servent à la défense des Alpes sur les deux versants. M. Mussolini ne m'a pas dit la chose en ces termes, mais j'ai compris sa pensée.

Le second point non moins grave est l'incursion sur Milan. «Aujourd'hui, a dit le Duce, ce sont des manifestes révolutionnaires qu'un avion, parti d'un champ tessinois, fauché et préparé pour son atterrissage, vient jeter sur la ville de Milan; demain, ce seront peut-être des bombes, jetées sur la foule, sur une assemblée, sur une fête. Tout est possible après l'attitude des autorités tessinoises, le langage d'une presse semi-gouvernementale, les félicitations données à Bassanesi par des personnalités politiques.» Et ici le Duce m'a donné lecture de rapports très précis nommant des personnalités qui sont allées voir Bassanesi à l'hôpital et des jugements prononcés par ces mêmes personnalités après l'incursion. Il lisait très vite, à voix basse, et je n'ai pas pu retenir tous les noms qu'il a prononcés, noms de fonctionnaires et de députés tessinois, et il s'est exprimé avec virulence au sujet de la propagande antifasciste au Tessin, qui constitue un véritable danger pour nos relations.

Je lui ai fait remarquer que l'antifascisme était un phénomène européen, et qu'il se manifestait dans tous les pays. Il m'a répondu: «Heureusement, cela prouve que le fascisme et bien vivant». Mais ce qui l'inquiète tout spécialement, c'est que cette hostilité se manifeste sur une terre de langue italienne, voisine d'une des plus grandes villes d'Italie, grâce à la bienveillance d'un Gouvernement «Alleanza di

7. Siège du Ministère des Affaires étrangères.

8. Cf. n. 2 ci-dessus.

9. Il s'agit de la lettre de Motta du 16 juillet. Cf. n. 2.

10. Cf. télégramme n° 19, expédié le 21 juillet par le Département politique et adressé à la Légation de Suisse à Rome: [...] Route suivie Brabant Bassanesi Genève Bellinzone non encore établie direction aéroport Cointtrin conseilla route Niefenen. [Probablement Nufenen.] Survol Gothard exclu. [...] (2001 (C) 2/38).

preti e di socialisti»¹¹, qui compte sur l'autorité fédérale pour réparer tout le mal que les Canevascini et consorts s'efforcent de causer aux relations italo-suisse. «Mon sentiment à l'égard de la Suisse, m'a-t-il dit, n'a pas changé. Il est ce que je vous ai toujours dit, sincèrement, profondément amical. J'ai pour la personne de M. Motta une grande estime. J'admire le Conseil Fédéral, la parfaite correction de son attitude, mais je constate que votre Constitution permet à un Canton de s'immiscer constamment dans la politique d'un Etat voisin, à s'attribuer une sorte d'apostolat de propagande, sans se soucier le moins du monde des conséquences d'ordre international dont il n'est pas responsable et dont il laisse le soin à une Autorité centrale, souvent bien empêchée d'agir, aux termes de la Constitution, à l'égard des Cantons souverains.»

Je vous résume ici la pensée du Duce, développée avec une grande vivacité, mais sans qu'il ne cessât jamais d'être maître de sa parole, et sans un seul mot offensant. Il est ici bien supérieur à certains de ses jeunes collaborateurs qui font de la politique de prestige et recourent volontiers à l'intimidation. Il ne m'a pas caché, cependant, mais en termes toujours mesurés, que la répétition d'actes comme celui de Bassanesi pourrait être de nature à troubler très sérieusement les relations italo-suisse, qu'il s'efforce de rendre aussi cordiales que possible.

Il va sans dire que j'ai répondu point par point à toutes les critiques, en insistant pour qu'il attendît les résultats de l'enquête, conduite avec sa conscience habituelle par l'Autorité fédérale; qu'il s'agissait d'un avion français, piloté par un Italien, et que la participation de citoyens suisse à cette entreprise n'était nullement prouvée. Je lui ai indiqué, en outre, les lois fédérales que Bassanesi aurait violées et les mesures prises pour qu'une lumière complète soit faite à ce sujet. Le Duce m'a assuré qu'il ne comptait donner aucune suite à cette affaire, et qu'il n'élèverait pas de protestations. Il s'en remet avec confiance aux sanctions et mesures de l'Autorité Fédérale en ce qui concerne l'attentat au territoire italien.

En me parlant de l'antifascisme, il m'a dit, en passant, qu'avec la France, chaque fois qu'il croyait arriver à une détente, survenait un incident provoqué par l'antifascisme qui troublait la situation. Ce détail vous donnera l'idée du ton de familiarité confiante qu'il n'a cessé d'observer.

Il m'a raccompagné jusqu'à la porte avec des déclarations personnelles fort amicales, dont j'ai été sincèrement touché.

Maintenant, si vous croyez devoir faire un communiqué à la presse, ce dont je ne vois pas la nécessité, à vrai dire, on pourrait, me semble-t-il, mentionner le fait que le Chef du Gouvernement a reçu le Ministre de Suisse et s'est entretenu avec lui de l'affaire Bassanesi en termes amicaux, mais sans cacher les préoccupations que des faits semblables produisent en Italie et le trouble qui peut en résulter dans l'atmosphère des relations réciproques, relations d'amitié auxquelles le Gouvernement attache le plus grand prix. J'estime qu'il ne faudrait pas donner une note trop calmante. Il est bon que l'on sache en Suisse que cette affaire, si la participation de Suisse vient à être prouvée, constitue un grave attentat à nos relations de bon voisinage.

11. *Allusion à la composition du Gouvernement tessinois, où l'influence des deux membres conservateurs-catholiques alliés au socialiste G. Canevascini était déterminante.*